Coll
FRC
5592

Van der Noot.
LIEGE
1000
400
VUR DIE ARMEN
Van Eupen.

LA MONSTRUEUSE CHIMERE DES BELGES

OU

SECRETTES ANECDOTES SUR LA RÉVOLUTION DES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Quis hippocentaurum fuiſſe aut chimæram credet. CIC. de Nat Deor.

MDCCXCI.

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO · NL

A BL.*

L'UN DES GARDES DE

VAN DER NOOT.

LA Nation te doit un hommage & je m'en rends l'organe. Que de bras, que d'épaules, que de cuiſſes, que de mollets tailladés par ton ſabre ou, ſous ta direction, par celui de vingt Coupes-Jarrets tes coopérateurs! Que de crânes fendus! Que de ventres ouverts! Depuis l'inſtant où la Nature t'engendra, comme elle engendre des poiſons, tu n'eus jamais la lâcheté de t'endormir au ſein de la Vertu; jamais tu ne rougis de pillages ou de meurtres. Bourreau de tes freres les Belges, tu ſurpaſſas les Bos * & les Div. ** dans ce genre d'exploits: auſſi le dernier, jaloux de ta gloire, s'écria-t-il en plein Caffé

un jour qu'il tenoit à peine ſur ſes jambes; *le J. F. * ! comment fait-il pour être plus ſcélérat que moi !* .... Jouis donc, Aſſaſſin par excellence, jouis de l'immortalité qui t'eſt due. Tu ſeras, ſois en certain, tu ſeras, aux yeux des Aſſaſſins de tous les âges, leur Coryphée, leur Patriarche : oui, tu le ſeras juſqu'à ce que tes ſemblables aient détruit l'Eſpece Humaine, &, ma foi ! tu l'as bien mérité....

TON ADMIRATEUR.

LA MONSTRUEUSE CHIMERE DES BELGES.

LA Chimere de nos Ancêtres, laquelle infesta la Lycie, Province de l'Asie Mineure, jusqu'à ce que Bellérophon l'eût détruite, avoit la tête d'un lion, le corps d'une chevre & la queue d'un dragon, vomissant feux & flammes : on ne croit plus à l'existence de ce monstre. C'étoit probablement l'emblême de la Femme qui, en général, est noble par sa tête, voluptueuse ou du moins imprimant la volupté par son sein, mais qui, par un autre autel de Vénus, est souvent dangereuse, parce que l'Homme s'y précipite, avec imprudence, comme l'infortuné papillon dans le gouffre de lumiere qui l'attire & le dévore.

Depuis le retour des Autrichiens, ſous les drapeaux du Bellérophon Impérial, Léopold II., la Chimere de la monſtrueuſe République de Belges n'exiſte plus.

J'ai vu le monſtre adoré ſur la Terre,
Pareil au cedre, il cachoit dans les Cieux
Son front audacieux;
Il ſembloit, à ſon gré, gouverner le tonnerre;
Fouloit aux pieds ſes ennemis vaincus.
Je n'ai fait que paſſer, il n'étoit déjà plus.

C'eſt cette Chimere, imaginée par les *Van-der Noot*, les *Van Eupen*, les Abbés de *Tongerloo*, de St. *Bernard* &c., que repréſente l'Eſtampe en front de notre Brochure.

Elle a une tête de Moine couverte du chapeau de Volontaire Belge. Le ventre eſt d'un Evêque en ſimare, en rochet, à croix d'or pendante juſqu'au nombril, avec une autre croix, mais brodée, ſur la mule du pied gauche: le droit, qui eſt nu comme celui des Mendiants enfroqués & ſort de deſſous la ſimare en lambeaux de ce côté-la, foulant une Couronne d'Empereur. Les épaules du monſtre ſont chargées d'une étole & d'une giberne. De ſa main droite, il tient un cimeterre dont il ſemble prêt à frapper le lion de la Belge qui dort, en paix, ſur une corne d'abondance; & de ſa gauche il préſente à l'Univers, ſous un miroir ardent, le Manifeſte du Peuple Brabançon.

La même Eſtampe repréſente le Drapeau de l'Inſurrection Belgique, arboré ſur un béfroi d'égliſe ; un Volontaire Liégeois qui tâche d'unir ſa patrie à la Belge, toutes deux ſoulevées contre leurs Souverains ; un Projet d'Alliance avec des Voiſins jetté par terre ; des proceſſions, des pillages, des ſacs d'argent épars çà & là ; & quatre médaillons, dont le premier de *Vander Noot* & le ſecond de *Van Eupen*, l'un avec ſon bonnet quarré & ſon étole, l'autre avec ſon encrier, ſymboles de leurs profeſſions, le troiſieme figurant un Hollandois à qui l'on a offert une Couronne & un Sceptre, & le quatrieme ce même homme tenant un foudre, pour attaquer ou ſe défendre, & une lunette d'approche dont il obſerve ce qui ſe paſſe autour de lui.

Pour expliquer cette Eſtampe, avant de produire les Anecdotes qu'annonce notre Titre, nous nous permettrons les Réflexions ſuivantes.

PREMIERE RÉFLEXION.

CE ſont les Moines, rentés ou mendiants, chauſſés ou en ſandales, indiqués par la chevelure de la Chimere, par la ſimare déguenillée à droite & même par l'étole, qui, à l'aide de *Vander Noot*, dont aſſurément les motifs n'étoient pas auſſi mauvais que les leurs, opérerent la petite Révolution de 1787, ſe cachant en hypocrites ſous l'uniforme de Volontaires ; ils ne parurent pas ſe ſoulever, mais ils ſouleverent leurs parents, leurs amis, leurs béats & béates, qui

juroient encore par leur ſaintcté, à cauſe de la ſuppreſſion de quelques Cloîtres, de quelques Confréries ou Proceſſions dont, comme s'exprime le vulgaire, ils tiroient *de l'eau pour le moulin, du bouillon pour la marmite & la poule au croc.*

Ce ſont les Abbés & les Evêques, déſignés par les deux croix, la pectorale & celle de la mule, par la ſimare, par le rochet, qui ont animé contre le Souverain le plus de Belges qu'ils ont pu, tantôt en ordonnant aux Prédicateurs de tonner dans les chaires, tantôt en enjoignant aux Confeſſeurs de ſévir dans les tribunaux, continuellement à ſa charge, ainſi qu'en agirent autrefois quelques Peres de l'Egliſe.

Ce ſont les Volontaires qui, s'armant d'abord pour le maintien de la Police des villes, comme le déclaroit alors le Capitaine *Franquin*, ainſi que leurs autres Capitaines, eurent enſuite la ſtupidité de ſe croire *Troupes de Lignes* & de ſe jetter de degré en degré dans un abîme de maux qu'ils n'éprouvent que trop en ce moment; ils ont briſé la corne d'abondance qui, ſous les regnes de François I. & de Marie Thérefe, même ſous celui de Joſeph II., verſoit l'or à plein vaſe dans ces heureuſes provinces; ils ont, en imbécilles & par la ſéduction de leurs Ecléſiés, dédaigné la force de la plus puiſſante Maiſon de l'Europe, d'une Maiſon qui, depuis des ſiecles, couvre de ſon ombre bienfaiſante la Hongrie, la Bohême, l'Autriche, la Styrie, le Carinthie, le Car-

niole, la Souabe, le Tirol, la Moravie, la Tranſilvanie, le Milanez, le Mantouan, la Toſcane, les Pays-Bas &c.; ils ont eu l'orgueil de croire que leurs fuſils, presque ſans chiens, leurs canons, preſque ſans boulets, du moins, à coup sûr, ſans Officiers d'expérience, écarteroient à jamais de leurs murs des Guerriers blanchis dans les combats & qui ne ſavent ni déſobéir ni reculer, prêts à donner & à recevoir la mort de ſang froid, munis d'ailleurs de tous les inſtruments de la terrible Bellone. De petits hommes, affoiblis par la débauche, ont cru détruire les coloſſes du Danube, de la Save & de la Drave, que trente ans & plus de frugalité militaire ont rendu robuſtes à l'égal des chênes. Un Schœnfeld, guerrier inconnu, a eu l'audace d'aſſurer qu'attaquant, ſur une ligne de plus de quinze lieues & avec des ſoldats abrutis par une dévotion monacale, il feroit le vainqueur des vieux ſoldats de Laudon & de Daun, ſoldats que commandoit le brave Général Bender, héros de quatre-vingt ans, jadis leur compagnon de gloire & aujourd'hui leur émule.

SECONDE RÉFLEXION.

AInſi, tous les Aſſaſſinats militaires qui ſe font commis, dans la Belge, depuis la Révolution, ont été l'ouvrage de l'Egliſe, qui a ſoulevé contre ſes Maîtres, un Peuple courageux, mais non penſant, un Peuple qui, en agiſſant contre la Divinité par l'inſtigation de ſes indignes Miniſtres, a eu la bonacité de s'en croire le Défenſeur. La poſtérité

auroit peine à croire, *quis hyppocentaurum aut chimæram credet !* que des Prêtres, tous Sacrificateurs d'un Dieu de Paix, n'aient respiré que le carnage, dans les Pays-Bas, depuis plus de trois ans & demi, si les Fastes de l'Histoire ne prouvoient pas, ce qu'un Auteur célebre a supputé, qu'à compter de la naissance de J. C. il y a eu plus de dix millions d'hommes noyés, égorgés, brûlés, par la cruauté des Prêtres : en voici quelques parties de dénombrement. Sous Constantin, au moment même où les Ecclésiastiques eurent de l'autorité, ils firent périr 200 personnes, entr'autres, Candidien, fils de l'Empereur Galere, un fils & une fille de l'Empereur Maximin, son épouse, avec ses femmes, qu'ils traînerent par les rues d'Antioche & jetterent dans l'Oronte. Ils firent assommer, à coups de massues, car l'Eglise prohiboit alors l'épée, trois à quatre cents hommes dans leur persécution contre les Donatistes qui ne vouloient pas que Cécilien restât Evêque de Carthage. A l'occasion du doute *si le fils étoit consubstantiel au pere dans la Trinité*, ils occasionnerent le massacre de plus de trois cents mille ames, pendant quatre siecles, chez les Goths, les Vandales, les Bourguignons ; ils en égorgerent soixante mille dans la guerre des *Iconoclastes* ou briseurs de saintes images : cent-vingt mille au moins dans celle des *Manichéens* aux yeux de qui nos actions étoient déterminées par un bon ou un mauvais Ange : un million dans celle des Croisades : cent mille dans celle des Chevaliers ecclésiastiques, nommés *Porte Glaives* sur les rives de la Baltique : cent mille

dans celle des Vaudois qui ne disoient de Dieu que ce qu'en disent aujourd'hui les Protestants : trois cents mille dans celle des Papes contre les Empereurs de l'Allemagne qu'ils voulurent asservir : cinquante mille dans celle du schisme des Papes Benoît XIII., Grégoire XII. & Jean XXIII., prétendant tous trois avoir été élus par le St. Esprit : dix huit mille dans celle de Mérindol & de Cabrieres où, après avoir violé les filles & fait sauter en l'air les femmes d'âge, en leur remplissant de poudre la bouche, on mit en cendres vingt deux gros bourgs : deux millions dans celle de Luther & de Calvin, en y comprenant la St. Barthélemy : & cinq millions, si l'on réduit à moins de moitié le calcul de l'Evêque Las Casas, dans les sourdes boucheries de l'odieuse Inquisition en Italie, en Espagne, en Portugal, à Goa, au Mexique, au Perou, sans parler de plus de trois cents mille Japonois dont les Jesuites causerent la mort sous le faux prétexte du Christianisme.

Ajoutons à ce nombre, qui est fort incomplet, dix-huit à vingt mille Belges ou Autrichiens que les Prêtres de la Caponcratie de Van der Noot ont fait égorger sous nos yeux depuis quinze à seize mois, sans parler des enfants qu'ils ont étouffés dans le sein de leurs meres &c.

Mais pourquoi faire périr, dans la Belge, tant de malheureux? Pour humilier, croyoient les Prêtres, ou du moins affliger, ce qui réellement a eu lieu, l'auguste Maison d'Autriche dont un Prince, Joseph II, a voulu réformer

de grands abus dans l'Eglife, abus dont elle tiroit & tire encore, de nos jours, un lucre immenfe : de forte que la Chimere Belgique, religieufe de nom, n'étoit réellement qu'un monftre de haînes & de cupidité.

TROISIEME RÉFLEXION.

CE ne font pas feulement les Ecclésiaftiques, Seculiers ou Réguliers, en général, mais auffi le Confeil Souverain de Brabant & les Etats de la même Province, qui ont opéré la Révolution.

Le Confeil, qui, créé avant ou fous Philippe-le-Bon, furveillé par Charles-le-Téméraire, reftreint à la feule adminiftration de la juftice par Philippe-le-Bel, chargé enfuite de la vérification raifonnée des Statuts, Placards, Edits, Ordonnances &c. par Philippe II., depuis 1549, a cependant toujours dépendu du Souverain, lequel, par l'Art 5. de la *Joyeufe Entrée*, peut augmenter au-delà de fept le nombre de fes Membres, lequel peut reftreindre, ainfi que Philippe-le-Bel, ou amplifier, ainfi que Philippe II. les fonctions desdits Membres, lequel enfin peut le garder *en entier* ou *par divifions* à fa fuite, ce Confeil avoit alors des prétentions qui, comme le dit de Neny, ne s'accordoient ni avec les droits de Jofeph II. ni avec le fyftême du Gouvernement; il fe joignit aux Ecclefiaftiques & cabala.

Les Etats, qui, fuivant l'opinion reçue, ne compofent qu'un Corps repréfentant de Sujets

& par conféquent Sujets eux-mêmes, fi de la nature des parties dépend celle du tout, s'il eft vicieux d'admettre deux pouvoirs dominants & deftructifs l'un de l'autre dans un gouvernement, les Etats qui ne fiégent & n'opinent que du bon vouloir des anciens Ducs, ratifié librement par les nouveaux, encore fur la feule répartition du fubfide dont ces Ducs ordonnent la levée, à la différence des Communes de la Grande Bretagne auquel leur Roi la demande, ces Etats étoient mécontents de la fuppreffion des Grands Bailliages & de quelques Abbayes, ce qui léfoient des Membres du 1er. & du 2d. de leur Ordre; ils étoient irrités en outre de n'exercer aucune jurifdiction, de ne pouvoir faire aucune ordonnance, fans l'attache du Souverain. Ils cabalerent de même.

Le Tiers-Etat cabala, à fon tour, parce que la fuppreffion des Cloîtres, des Confréries, des Proceffions, lui feroit débiter moins de viande, de vin, de drap, de cierges, de galons &c. &c.; & il fe joignit, fans héfiter, aux Eccléfiaftiques, petits ou grands, aux Nobles, aux Volontaires.

QUATRIEME RÉFLEXION.

LE Drapeau d'Infurrection, arboré fur le béfroi d'une Eglife, dans l'Eftampe, rappelle la piraterie de certains Exhauffeurs de Chapeaux de Liberté. Il a été fupputé que chaque Exhauffeur a profité, s'il a voulu, de deux à trois cents florins, fuivant l'étendue & la richeffe des quartiers où il collectoit: ce qui

eſt d'autant plus facile à comprendre, que ; l'une portant l'autre, chaque maiſon donnoit au moins une plaquette, que la perche ſe tiroit gratis du Bois de Soignes, que de riches Maréchaux donnoient également pour rien la féraille, des Marchandes d'étoffes le drapeau & des Peintres-Décorateurs le coloris.

CINQUIEME RÉFLEXION.

A L'orient de la Chimere eſt un Volontaire Liégeois qui s'efforce d'attacher la Belge à ſa Patrie, toutes deux réclamant leurs Privileges. Il y avoit pourtant entr'elles une différence : c'eſt que des Philoſophes réclamoient dans Liége contre un Prêtre, homme de qualité, & que dans Bruxelles c'étoit des Prêtres, la plûpart ſortis de la boue, qui hurloient contre un Philoſophe, l'un des premiers de l'Europe par ſon extraction... L'union ne ſe fit pas, non qu'on craignît, dans la Belge, le courroux très-redoutable de l'Empire (c'eut été montrer un bon ſens qu'on n'avoit pas alors) mais parce que *Van Eupen*, en dirigeant les boucliers de la ſainte République des Belges contre un Prêtre, eut peur de ſe décréditer dans l'ame de ſes Dévots & de ſes Dévotes qui finançoient de vingt manieres. Qui l'auroient ſoutenu alors?.. Les Nobles? Ils le mépriſoient *in petto* pour la plûpart... Les Gens de ſa robe?.. *Marchand d'oignons ſe connoit en ciboules*, dit le proverbe; ils le jalouſoient, parce que l'envie ronge d'ordinaire ces gens-là & qu'ils n'aiment perſonne. C'étoit, n'en doutons pas, par repréſailles... Les Gogue-

nards à l'aise du Tiers trouvoient assez plaisant que *L. H. P.* les Seigneurs du Congrès-Souverain, assurés, pour ainsi dire, de leurs futures scélératesses & de l'agonie qui s'en ensuivroit, eussent admis pour Sécrétaire d'Etat un Homme, Grand-Pénitencier, qui, avant le dernier hoquet, leur décochât vîte une absolution *in articulo mortis*; ils en rioient de bon cœur, mais sans refuser la caristade pour des canons toujours les mêmes, quoiqu'on en eût payé nombre de fois la valeur, pour de jolis chars, pour d'altissimes chapeaux de liberté auxquels personne ne pouvoit atteindre. Quant à la classe mesquine du Peuple, elle regardoit *Van Eupen* comme un Homme tout en Dieu & qui s'étoit chargé d'introduire les Belges dans le Paradis à coups de canon; *c'étoit*, assuroit-elle, *merveille de l'ouir, merveille de le voir!*... Toutefois, elle ne concevoit pas, & je l'ai entendu plus d'une fois, comment, puisque sur presque toutes les Déclarations il y avoit *loco Van Eupen*, il avoit l'esprit de régir l'Etat sans prèndre connoissance de ses affaires.

SIXIEME RÉFLEXION.

LE projet d'Alliance, jetté par terre dans l'estampe, indique qu'on n'y comptoit guere. En effet, il n'étoit guere probable que la France, occupée à démolir chez elle le funeste édifice de la superstition, envoyât des troupes à deux Fanatiques, soit de bonne foi, soit de simagrée, pour rétablir des Clarisses, des Carmélites, des Capucines & autres pauvres

Nones dans leurs triftes cellules ; pour rendre au chien de St Roch, ainfi qu'à plufieurs faintes bêtes de diverfes efpeces, Mrs. les Membres altérés de leurs confréries ; pour laiffer flotter encore dans l'air & à la fuite d'un fou chargé de galons & de grelots, fa marotte en main, des inftruments de Métiers, tenailles, marteaux, ferpes, formes &c. devant le Saint des Saints ; pour replacer, parmi les Lovaniftes, quelques centaines d'Etudiants qui, tout compte fait, peuvent lire, écrire & boire auffi bien avec les Bruxellois ; pour rendre enfin au Clergé Belgique fon ancienne dépendance de la Cour de Rome. Il n'étoit pas probable que l'Angleterre, la Hollande & la Pruffe, d'une religion où les Saints reftent dans le Ciel, ne fe promenant jamais fur la Terre, priffent plus d'intérêt que la France aux proceffion des Pays-Bas, ni qu'elles s'intéreffaffent à des Cloîtres & à des Encloîtrés : d'autant que, vu l'efpece d'épidémie qui régnoit dans l'Europe, il leur eut été fort impolitique de favorifer au-dehors le moindre foulevement, puifqu'il eut pú fervir d'aiguillon à leurs propres Sujets. De plus, on voyoit clairement que fi ces trois Puiffances toléroient en quelque forte l'infurrection des Belges, ce n'étoit que pour déterminer la Maifon d'Autriche, dans la crainte que cette tolérance ne fût fuivie de fecours, à ceffer de joindre fes armes aux armes de la Ruffie contre le Turc, politique qui leur a réuffi.

SEPTIEME RÉFLEXION.

L'Eſtampe préſente encore : 1°. des Proceſſions, dont une du 6 Octobre 1790, celle de Laeken, devenue ſi célebre par l'aſſaſſinat de Van Kriecken qu'on accuſa d'avoir tiré ſur une Vierge, quoiqu'elle fût bien éloignée de l'endroit où il ſe trouvoit, quoiqu'il n'eût ni fuſil ni piſtolet : 2°. des Maiſons pillées à l'inſtigation de deux Comtes, Membres des Etats, de L.*** & D.**, d'un Drugman, d'un Deſlondes, d'une Pineau &c., les 16, 17 & 18 Mars, en plein jour, ſans qu'aucun Volontaire (car il y en eut parmi les Pillards & ceux-là certes n'étoient que des ſcélérats) ſans qu'aucun Volontaire honnête pût obtenir de ſes Capitaines Fr**. & Vander H.** la permiſſion de tirer ſur les Brigands ni même de les arrêter & conduire en priſon : 3°. des Sacs d'Argent épars çà & là, pour ſignifier que, dans la ſainte République, où les Vander Noot, les Van Eupen & leurs Amis des Etats s'étoient partagés, dès le 14 Décembre 1789, toutes les ſommes enlevées de la Caiſſe Militaire & de la Chambre des Comptes, les finances appartenoient à qui s'en emparoit : 4°. quatre Médaillons, dont le premier figure Van Eupen ayant à ſes côtés un bonnet de prêtre & une étole, ſymboles de ſa profeſſion ; le ſecond, Vander Noot, près de ſon encrier, pour faire alluſion à ſon Manifeſte écrit ou du moins publié à Hoogſtraten, le 24 Octobre 1789 ; le troiſieme, un Hollandois portant dans ſes mains une couronne & un

fceptre qu'on fuppofe lui avoir été offerts depuis peu par les Brabançons ; & le quatrieme, ce même Hollandois, qui repréfente toute fa République, ayant un foudre, prêt à être lancé, fi la politique l'exige, & dirigeant fur le Pays des Belges une lunette d'approche avec laquelle il obferve ce qui s'y paffe.

Il n'y a pas de doute que, dans le prétendu Congrès Souverain, il n'ait été queftion de fe donner à l'une des quatre Puiffances voifines, la France, la Hollande, la Pruffe & l'Angleterre : mais les difficultés parurent infurmontables. On ne pouvoit fe diffimuler qu'à quelque Puiffance qu'on fît hommage, il n'y eût d'abord oppofition des trois autres, fi l'hommage étoit accepté, fans parler des efforts que feroit indubitablement la puiffante Maifon d'Autriche pour rentrer dans fes droits. Trois Hollandois, dont on en peut nommer deux, Ms. Motman & Yvoy, s'entretinrent bien des fois avec la Pineau, le foir, fur cet objet ; ils parloient fi bas, dans ces conférences, que la Servante de la Courtifane, quoique fort zélée, à force d'argent, ne put jamais entendre de diftinct que ces mots, *on donneroit la Belge en appanage....* mais *à qui ?* Elle ne l'entendit pas. ....

Comme il nous eft parvenu & nous parvient continuellement des Anecdotes fur la Chimere Belgique, dépeinte dans notre Eftampe, nous allons en tranfcrire les plus importantes, mais fans les ranger fous aucun titre. Affurément, elles intérefferont le Lecteur ; elles pourront

ſervir auſſi à l'Auteur impartial qui, au 19me ſiecle, quand la rage de toutes les factions ſera éteinte, aura le courage d'entreprendre l'Hiſtoire de la Révolution de 1790, ſans égard pour aucune claſſe d'hommes, pour aucun Grand, pour aucune Puiſſance limitrophe : mais *incedet per ignes cineri doloſo.*

I.

Le Procureur-Général au Conſeil Souverain de Brabant, de Lannoy, mort en 1788, les uns diſent d'une maniere & d'autres d'une autre (car il étoit ſingulierement déteſté), informoit Vander Noot & quelques-uns des huit auteurs de la Révolution de tout ce qui arrivoit contr'eux à ſa connoiſſance. Ce fut lui qui, afin qu'ils ſe tinſſent ſur leurs gardes, leur donna avis que le Gouvernement venoit d'apprendre, par deux Eſpions, l'un de Malines & l'autre de Louvain, leur nombreuſe aſſociation *pro Aris & Focis.* Ce fut lui qui, au lieu de faire ſaiſir Vander Hoop, Avocat qu'on accuſoit, ſans le prouver, d'avoir écrit une Lettre contre le Souverain en 1787, lui annonça, par un ſecret émiſſaire, qu'il devoit ſe retirer promptement du pays, ce qu'il exécuta, ſe réfugiant à Liége où on l'empriſonna néanmoins, à la réquiſition du Gouvernement Autrichien, & d'où même on le tranſporta enſuite dans les priſons de Bruxelles. Ce De Lannoy ne parloit qu'avec indignité de ſon Prince quoiqu'il en répétât des ſommes exhorbitantes pour ſes vacations, quoiqu'il ne lui eût été

infligé, ce qui le rendoit insolent, aucune peine pour avoir arraché la liberté, afin de s'emparer de leurs biens, à des infortunés, que ce Prince venoit de reconnoître & de déclarer innocents.

Voici les noms des huit Auteurs de la Révolution dont on vient de parler : les Avocats Vonck, Verlooy, Torfs, 't Kint, Hardy, l'Architecte Fisco, les Négociants Weemaels & d'Aubremez.

I I.

Nombre de ceux que le Gouvernement Autrichien fit arrêter dans Bruxelles & ailleurs, en 1789, passerent alors pour innocents : mais, de leur propre aveu, après la prise de Bruxelles, ils ne l'étoient pas. Van Ysselstein, l'un d'eux, déclara entr'autres, en présence de plus de vingt personnes, dans un lieu public très-connu, qu'il étoit occupé à faire des cartouches pour la future Révolution quand on se saisit de sa personne.

I I I.

L'archévêque de Malines, cherché par les Autrichiens en Octobre & en Novembre 1789, à cause de son opposition continuelle aux volontés du Souverain, se cacha dans la maison de son Pourvoyeur de vins, un nommé Duchamp, Md. de Dentelles, rue des Grands Carmes à Bruxelles. Il y fut traité avec distinction : mais, ne s'y croyant plus en sûreté, il passa, déguisé en femme, chez Niewens,

aûtre Md, rue d'Accoley, où il resta jusqu'à la prise de la capitale. En récompense de l'action bienfaisante de Duchamp, son frere, Moine de Tongerloo, obtint un Prieuré qui lui rapporta 6,000 florins, en 1790, & que probablement il n'a plus.

I V.

Une Fille d'Estaminet, au Marché de la Chapelle, à Bruxelles, étoit d'une joie infinie, en Novembre 1789, parce que son frere, soldat patriote, venoit de lui écrire qu'il avoit tué un Autrichien. Après la reddition du 12 Décembre, même année, elle déchaîna deux hommes, dont l'un demeuroit chez elle, contre tous ceux, crus royalistes, qui continuoient de fréquenter sa maison; & l'Auditeur de la Chambre des Comptes, Weynants, vieillard respectable, qui de la vie n'avoit dit un mot de politique dans ce lieu, en fut entr'autres insulté par son ordre, jusqu'au point de n'oser plus y reparoître. Elle indiqua à des Patriotes armés, les 14 & 15 Décembre, une femme d'Officier Impérial, en chambre vis-à-vis de chez elle, pour qu'ils allassent la piller, & ce ne fut qu'avec peine que cette Dame parvint, de nuit, à se mettre à l'abri du danger. C'avoit été de la maison de cette mégere, en 1787, qu'on avoit cassé, dit-on, les vîtres de la Maison de Mr. le Conseiller Burtin.

V.

L'Abbé d'Everboden est de tous les Abbés du Brabant celui qui a le plus contribué, par

ses largesses, à la formation & à l'entretien de l'Armée Patriotique sur les confins de la Hollande en 1789 ; il est de l'Ordre des Prémontrés & se nomme Maurice Verboven.

V I.

L'Abbé de Tongerloo, Godefroid *Hermans*, aussi Prémontré, ayant écrit à l'Evêque d'Anvers, C. F. de *Nelis*, que, si les Etats du Brabant étoient cassés par le Souverain, il eût à se rendre au Comité Patriotique de Breda, celui-ci répondit qu'il ne le feroit pas sans y être autorisé par le Gouvernement & même par L. A. Royales : comme si le Gouvernement & L. A. R. pouvoient & auroient voulu le lui permettre ! Cette réponse, qui n'est qu'échapatoire, est plus en faveur que contre Mr. de *Nelis* dont elle énonce la soumission au Souverain, du moins en ce temps-là. L'Abbé de St. Bernard, Benoît *Neefs*, Ordre de Cîteaux, ne fut pas si long à se déterminer.

V I I.

Mr. le Baron de Beelen, Conseiller au Gouvernement des Pays-Bas, qu'on avoit chargé de l'approvisionnement de la Garnison Autrichienne de Bruxelles, fut pris & enfermé aux Petits Carmes par les Patriotes, le 12 Décembre 1789, au moment où il se disposoit à passer à Luxembourg ; ils posterent, de peur qu'il n'échappât, sentinelle en dedans & sentinelle en dehors de sa chambre. Une nuit où, se trouvant incommodé, il allumoit sa lampe

pour se faire du thé, la sentinelle intérieure l'en empêcha, en jurant qu'elle lui brûleroit la cervelle, s'il se remuoit, ne voulant pas, disoit-elle, contribuer, de quelque maniere que ce fût, au bonheur d'un Royaliste. Mr. le Conseiller fut ensuite transporté des Petits Carmes, dont, suivant les Patriotes, il avoit trop gagné l'affection, aux Freres Célites qu'aucun malheur, qu'aucune vertu ne savoit toucher; &, pour que son Epouse obtînt de le voir, on la renvoyoit, chaque fois, de Caïfe à Pilate, c'est-à-dire, d'un Barbare du Comité à un autre Barbare son collegue ou son supérieur.

V I I I.

Au soupé que le Club des principaux Négociants de Bruxelles donna, en Fév. 1790, au Duc d'Aremberg, au Duc d'Ursel, au Général Vander Mersch, au Comte de la Marck & à d'autres personnes de rang, après avoir bu à la prospérité de la République, on entendit Van Eupen & Vander Noot, l'un Agent-Plénipotentiaire & l'autre Sécrétaire d'Etat, proposer la santé des Alliés des Belges. J'y consens pour moi, dit le Duc d'Aremberg : mais je n'en connois aucun. Un Homme d'esprit, qui étoit du souper, dit au Comte de St. Remy dont il connoissoit la discrétion, *& il n'y en aura jamais.*

I X.

Le Roi & l'Assemblée Nationale de France, ayant reçu la Lettre du prétendu Congrès Sou-

verain de la République qui imploroit leurs ſecours contre la Maiſon d'Autriche, refuſerent de l'ouvrir. Ils en donnerent deux excellentes raiſons : la 1re que les Belges n'étoient pas ſuffiſamment repréſentés ni dans leurs Etats particuliers ni dans leur Congrès Général, & la 2me que, d'après leurs Conſtitutions & ſpécialement la *Joyeuſe Entrée*, ils devoient rentrer ſous la domination de leur Souverain, puiſque ſon ſucceſſeur leur avoit rendu leurs priviléges. Ce fut dès-lors une affaire terminée ſans rappel.

X.

Le Comte de Trautmanſdorff, à qui Bruxelles doit toute la ſûreté dont elle a joui, malgré la juſte rage du Soldat, en Octobre, en Novembre & au commencement de Décembre 1789, ne partit de cette ville qu'avec l'arriere-garde, montrant une fermeté & une préſence d'eſprit qui étonnoient ; il étoit à cheval au milieu de la troupe. Ce ne fut qu'à Waterloo qu'il entra dans ſa voiture.

X I.

A Genappe, le Sr. Corny, Intendant du Comte de Trautmanſdorff, ayant appris que l'Hôtel de *S. Ex.* n'avoit pas été pillé, ſe détermina, quoiqu'au péril de ſa vie, à en aller conſerver les effets. On y appoſa les ſcellés en ſa préſence, le forçant enſuite de donner les clefs : de ſorte que, contre l'uſage & la juſtice, les clefs & les cachets ſe trouverent entre les mains des mêmes perſonnes. Auſſi ne

tarda-t-on pas à en abuſer & voilà pourquoi, à l'arrivée de Mr. le Comte de Mercy-Argenteau, auquel les Syndics du Tiers préſenterent les vins d'honneur que *S. Ex.* refuſa, le Suiſſe de l'Hôtel jugea à propos, quoique ſans autoriſation, d'arrêter les cruches pleines qu'alloient remporter ces Syndics, afin, diſoit-il, de remplacer en partie le vin de ſon ancien Maître : trait bien cruel pour des hommes de ce rang, toujours altérés, qui euſſent porté en compte à leur Chambre ces délicieuſes cruches & les auroient bues !

X I I.

Ce ne fut qu'après ſix ſemaines de ſuppliques, tant par écrit que de vive-voix, que le Comité Patriotique de Bruxelles accorda au Sr. Corny la permiſſion d'envoyer au Comte de Trautmanſdorff & à ſa Famille leur ſimple néceſſaire, comme du linge, des habits &c.

X I I I.

Après nombre de refus, le Sr. Corny obtint encore la permiſſion de faire, mais hors de l'Hôtel, la vente des effets du Comte de Trautmanſdorff que les Etats de Brabant n'avoient pas jugé convenable d'approprier à l'uſage du Congrès. La veille du jour qu'elle devoit s'effectuer, des Suppôts de Juſtice y mirent arrêt, ainſi qu'à toute ſomme à recevoir pour *S. Excellence*, de la part de Linguet, formant, à titre d'indemnité, par rapport à ſon empriſonnement, une prétention de ſoixante mille flo-

rins : mais enfin, après vingt altercations, on fit convenir l'oppoſant que ſa détention, faite par ordre du Gouvernement ou par celui du Militaire, l'avoit toujours été au nom du Souverain & non à celui du Comte, & la vente eut lieu.

X I V.

Le Sr. Corny, dont les attentions pour les Volontaires qui s'étoient trouvés de garde à l'Hôtel du Comte de Trautmanſdorff avoient été fort grandes, même par ordre de *S. Excellence*, leur faiſant donner à manger & à boire tant qu'ils en vouloient, n'eut toutefois pas ſujet de s'en louer; ils vinrent l'inſulter juſque dans ſa chambre. Ils firent plus : le 31 Mai, ils le colloquerent aux Auguſtins de Bruxelles où il reſta deux mois, empriſonné & gardé à vue; delà, ils le tranſporterent nuitamment aux Brigittines & l'y jetterent dans un horrible cachot ſouterrain, d'où, au bout de huit jours, ils le tirerent pour le confiner dans une chambre verrouillée en dehors & fermée à clef; on lui ſignifia enfin, de la part du Comité de Haute Police, qu'il eût à ſe retirer, en peu d'heures, des Etats Belgiques, ſous peine d'être appréhendé de nouveau & traité comme ennemi de ces Etats. Le Lecteur croira facilement qu'il ne ſe fit pas donner l'ordre une ſeconde fois, trop content de s'éloigner des indignes tyrans ſous le ſceptre uſurpé deſquels il ſe trouvoit.

X V.

Il y avoit, dans la Caiſſe de Guerre, à Bruxelles, lors de l'évacuation de la Ville, quatre

cents mille florins qui appartenoient à *S. Majesté* & deux mille louis que feu le Général d'Alton y avoit déposés. On les transporta, comme en triomphe à la Trésorerie des Etats, qui ; disent nombre de personnes, se les partagerent entr'eux, sans que, depuis cet instant, on en ait donné la moindre connoissance au Comité Patriotique, non plus qu'à la Nation : mais probablement il en sera question dans la reddition des comptes que les Etats feront bientôt au Souverain.

X V I.

Les Syndics du Tiers s'emparerent des ouvrages publics, ainsi que des livraisons pour l'Armée Patriotique, dès la premiere semaine après le départ des Autrichiens ; ceux, entr'autres, qui étoient Chapeliers, se chargerent de fournir des chapeaux à six escalins la piece les troupes de cette armée à la répartition du Brabant, ce qui leur étoit bien facile, puisqu'à Malines on ne vendoit que cinq escalins de chapeaux des la même qualité. Tous les Syndics, en Général, firent, comme on dit, leurs choux gras dans la révolution, & voilà pourquoi ils n'avoient garde d'être Royalistes ou Vonckistes.

X V I I.

Il sortit des Etats-Généraux des Belges, autrement dits Congrès Souverain, deux semaines après la présentation de l'Adresse de Vonck & des quarante Signants, ainsi qu'après

le pillage de leurs demeures & leur mutilation & incarcération, un Projet, marquoient-ils, de plus ample repréſentation pour toutes les Provinces Belgiques, & il y étoit dit : *dès que les circonſtances du temps le permettront* (époque que le Congrès manifeſtera), *les Etats de chaque Province procéderont à établir une repréſentation plus étendue des Ordres du Peuple, dans l'organiſation des Etats, ſur des principes puiſés dans la juſtice, dans la convenance de chaque Province en particulier &c.* On ſigna ce Projet, le 2 Avril, de la part des Etats de Flandre, déclarant l'agréer : mais on apoſtilla, en le ſignant, que, comme ces Etats avoient déjà commencé de remplir le vœu des Flamands, à l'égard d'une plus ample information, ils ſe réſervoient le droit de continuer ſans attendre la future Déclaration du Congrès ; & ce fut en conſéquence de cette réſerve que, le 2 Mai ſuivant, environ quatre-vingt mille ames de la ville de Gand choiſirent, ſans trouble, ſans diſcorde ; les Membres de leur Collace. Le Projet en queſtion étoit daté du 31 Mars 1790.

XVIII.

A l'occaſion de l'Adreſſe de Vonck & des 40 Signants, préſentée aux Etats du Brabant le 15 Mars 1790, dans laquelle il étoit dit que *tous les pouvoirs des anciens Ducs avoient ceſſé*, dans le Duché, *& que dès-lors Mrs. des Etats n'en étoient point revêtus*, on remarqua une ſinguliere contradiction de la part du Corps des Officiers-Volontaires de Mons quand on leur donna cette Adreſſe à ſigner, ainſi que l'avoient

déjà ſignée preſque tous les Officiers de l'Armée Belgique. Ils déclarerent, en oppoſition à l'Adreſſe & très-affirmativement que *les pouvoirs* des anciens Ducs, loin de ne point réſider dans les Etats de Brabant & des autres Provinces, *y étoient confirmés, affermis :* mais, deux ou trois lignes plus haut, ils avoient déclaré auſſi poſitivement que la queſtion étoit épineuſe & qu'il n'appartenoit d'y répondre *qu'aux Publiciſtes les plus profonds & les plus éclairés.* La concluſion étoit digne de leur orgueil.

X I X.

Dès que les Etats de Brabant eurent appris qu'à la réquiſition de Vonck, de Verlooy, d'Aubremez & de Weemals, qui s'étoient rendus à Namur, preſque tous les Officiers de l'Armée Patriotique, aux ordres du Général Vander Merſch, avoient ſigné l'Adreſſe de l'Avocat Vonck, ainſi que le Duc d'Urſel, ils y envoyerent Mélin, Prêtre intriguant & fanatique de Bruxelles, de Notter, Syndic auſſi reſpectable de la même ville, Janſſens de Louvain & Van Hamme, avec le bien aimé Comte de L. * *, Membre de ces Etats. Bientôt, à leur arrivée, le bruit ſe répandit que les Vonckiſtes, par haîne contre la vraie religion, vouloient une Aſſemblée Nationale, à l'inſtar de l'odieuſe aſſemblée de France... On diſtribua enſuite cinquante ſix mille florins à la populace. On lui donna des fuſils & de la poudre. On l'excita à aller aſſaſſiner Vonck & ſes trois Amis dans la maiſon du Md. Peauſſier, Michotte, où ils étoient logés, après

quoi elle pilleroit, pour récompenſe, tout ce qui ſe trouveroit dans cette maiſon, horrible repaire de quatre Athées..... Mais heureuſement ces quatre Athées partirent à l'improviſte pour la France, le 6 Avril, à 10 heures du matin, jour même de l'aſſaſſinat prémédité ; & Van Hamme, qui s'en réjouiſſoit dans l'attente, vint dire au Caffé d'un air triſte, ſur les deux heures de l'après-midi, qu'une heure plus tard ils euſſent paſſé le goût du pain.

X X.

Pendant que le Général Vander Merſch, qui avoit adhéré auſſi à la Requête de Vonck, ſe rendoit, avec ſon corps de Troupes, audevant du Général Schœnfeld, chargé, de la part du Congrès, de lui ôter le bâton de commandement, Jean-Baptiſte Vander Noot, Chef Commiſſaire de l'Armée, ſe ſaiſiſſoit à Namur de Mde. Vander Merſch & du Chanoine de Broux, le Sécrétaire & l'ami du Général : traitant l'Eccléſiaſtique avec inſolence & la Dame avec groſſiereté. Quant à Schœnfeld, quoique chargé d'une inique commiſſion, il ſe comporta d'une maniere qui lui fit honneur.

X X I.

Mr. Vander Merſch ne fut pas plutôt tranſporté à la Citadelle d'Anvers, malgré les Etas de Flandre qui le réclamoient, craignant la perfide haîne de ſes ennemis, qu'on empriſonna ou mit pour le moins aux arrêts une centaine d'Officiers de l'Armée Patrioti-

que, ce qui fit d'abord place à d'autres : le crime des premiers étoit, comme on s'en doute bien, d'avoir ſigné la fameuſe Adreſſe, cette Adreſſe en effet dont *l'indigne* but étoit de mettre entre de plus *dignes* mains le ſceptre Ducal que Henri Vander Noot, Van Eupen & ſes conſors ne vouloient abſolument pas lâcher... Le Conſeil de Guerre, nommé avec tant d'étalage dans les Gazettes, n'entra jamais en fonction contre Mr. Vander Merſch qui ne ceſſa de le récuſer... On ſait que des Volontaires de Bruxelles, déterminés ou par d'odieux chefs ou par un penchant invincible à la ſcélérateſſe, ſe rendirent à Gand pour y aſſaſſiner Mr. Sandelin, Agent en cour, qui s'étoit chargé de la défenſe de Mr. Vander Merſch : mais ils échouerent dans leur projet dont ils faillirent à être les ſeules victimes. On ſait encore que le Général fut de plus en plus reſſerré dans ſa priſon, qu'il y tomba malade & qu'un Volontaire Anverſois eut la barbarie, mais envain, de lui lâcher un coup de fuſil après ſa convaleſcence.... Si le Congrès ne livra point aux Flamands Mr. Vander Merſch, leur Compatriote, comme ils le demandoient, c'eſt que, n'agiſſant que d'après les impulſions des Etats de Brabant, il craignit qu'on ne rendît, à Gand, une entiere juſtice à ce Général, qu'on ne l'y relâchât & que, revenu à l'Armée, dont tous les corps étoient pour lui, il ne causât une révolution qui leur eut été funeſte. En effet, que feroient devenus alors le tartufe Van Eupen & le plat Vander Noot ?

X X I I

Les partiſans de Vander Noot & de ſes Adjoints firent courir le bruit, dont il n'y avoit pas le moindre fondement, qu'à Namur Mr. Vander Merſch avoit ſalué le Duc d'Urſel comme Duc de Brabant & que c'étoit pour ce crime de Leze-Majeſté Nationale qu'on le dépouilloit de ſon Généralat.

X X I I I.

Après l'heureuſe fuite de Vonck, ce Patriarche des vrais Patriotes d'alors établit ſon Comité à Haſſelt, dans le Pays de Liége, où il prit le nom de Plaſchaert & d'où il organiſa les Comités d'Aels, de St. Amand &c; c'étoit avec Mrs. Caſſeau & Cammaert qu'il correſpondoit à Aels. Tous les Membres de ces divers Comités l'imiterent en changeant de noms. Les Vander Nootiſtes, informés de l'exiſtence de ces redoutables Comités, tantôt par des lettres qu'ils ouvroient aux Poſtes, tantôt par des ſaiſies d'imprudents Meſſagers, quelquefois même par des faux Vonckiſtes (car il y en eut), ſe trouvoient entre le fer & l'enclume, entre des ennemis Royaliſtes & des ennemis Patriotes; & ce fut la cauſe de leur rage, qu'ils manifeſterent par vingt aſſaſſinats, puis enfin de leur honteux decouragement. Ils établirent, ſur ces entrefaites, un Tribunal de Haute-Police, ſelon eux, mais réellement d'inquiſition Sacerdotale ou même Infernale, que préſida le Baron de Rom * * * &dont l'Avocat Trip. * * **

fut l'Auditeur-Général. Tout délateur y étoit écouté, quand il eût déposé contre son pere ; & il en sortoit, chaque après-midi, des ordres pour l'exécution des crimes que les Coupe-Jarrets devoient commetre la nuit suivante.

X X I V.

Un Procureur connu, fils d'un homme de lettres encore plus connu, qui avoit travaillé long-temps au Bureau des Recherches, sous la direction de cet Avocat Trip.***, lequel Bureau correspondoit avec celui de Haute-Police, s'en retira parce que son honnête chef empochoit, disoit-il, tout ce que les Etats lui faisoient compter pour payer ses Officiaux, se contentant de les payer en gambabes : *je suis las*, ce sont ses termes, *d'alimenter de ma propre substance les deux bosses dévorantes de ce Polichinelle.*

X X V.

Le Tribunal de Haute-Police vous faisoit arrêter sans aucune information préparatoire, sans même donner aux Archers-Volontaires qui vous apprehendoient aucun Décret de Prise de Corps contre vous : aussi les Geoliers, accoutumés à incarcérer de cette maniere, acceptoient tous ceux que leur amenoient ces Archers noir, jaunes & rouges, avec ordre ou sans ordre, par haîne, par crainte d'une sentence pour dette, par lubricité pour une jolie femme que gênoit son jaloux de mari, pour une fille mûre dont son pere avoit le front

d'être le gardien ; ils jettoient indiſtinctement dans leurs foſſes aux lions & le coupable & l'innocent. Qu'eſt-ce que cela leur faiſoit à eux ? N'en tireroient-ils pas du lucre ?.... Ils euſſent accepté & mis aux fers le Duc d'Aremberg, le Duc d'Urſel &c. &c., ſi ces Archers-Volontaires les leur euſſent amenés... Et quand ils vous avoient colloqué, ces hommes bienfaiſants, il ſe paſſoit très-ſouvent vingt-quatre heures ſans qu'on vous apportât ni paille, ni pain, ni eau..... Heureux Républicains !...

XXVI.

L'Evêque d'Anvers eſt de tous les Prélats de la Belge celui qui a le plus travaillé contre les Vonckiſtes; mais par quel motif!... Etoit-ce pour défendre l'eſpece de ſouveraineté ducale qu'il partageoit, lui homme d'eſprit, avec tant d'imbécilles? la choſe n'eſt guere probable... Etoit-ce donc que, redevenu royaliſte depuis la ſuppreſſion du Séminaire Général de Louvain, il voulût faire renaître, par les horreurs d'une guerre inteſtine, le deſir chez les Belges de vivre de nouveau ſous la domination de la Maiſon d'Autriche ? mais ce moyen, tendant toutefois à un excellent effet, n'eut guere été épiſcopal, guere paternel... Avouons donc, ſans détour, que nous n'y voyons goutte... Il y a là du prêtre.

XXVII.

Pour affermir les Etats contre les Vonckiſtes, qui vouloient leur arracher le ſceptre du

Brabant, l'Abbé Ghefq ***, Membre de deux Académies, Ex-Jéfuite comme l'Auteur du *Vrai Brabançon*, (1) comme celui du *Journal Chrétien* &c. &c. imagina, dit-on, de renouveller l'immenfe rouleau de fignatures du célebre Lord Gordon de Londres. L'idée parut merveilleufe. On chargea Van Hamme & Deflondes, couple entreprenant, de la mettre en exécution; &, en moins d'un mois, 400 mille mains tracerent des noms ou des croix qui prouverent admirablement bien qu'il ne falloit point d'Affemblée Nationale. Ils firent figner, dans les campagnes, jufqu'aux gardeurs & gardeufes de cochons, jufqu'aux petits garçons & petites filles des écoles, leur affurant (ce que ces enfants ne manquoient pas de concevoir) que c'étoit pour la gloire de Dieu, pour le foutien de la Religion, que les Autrichiens mettroient en danger, s'ils paffoient la Meufe, & les Vonckiftes, s'ils renvoyoient Mr. Vau Eupen à fon Confeffionnal & Mr. Vander Noot dans le lit de la Pineau. Les Curés, perfuadés auffi de ces maximes, déclarerent en chaires aux Villageois & aux Villageoifes que, s'ils ne fignoient pas, ils n'iroient jamais en Paradis, parce qu'ils leur refuferoient les Sacrements.

X X V I I I.

Pour s'autorifer à cette collecte de fignatures, Van Hamme & Deflondes ne prirent chacun d'autres Lettres de Créance qu'un Certificat de Religion Catholique & de Moeurs

(1) Imprimé à Bruxelles chez le Maire qui en méprifoit l'Auteur, quoiqu'il le flattât, fans doute par intérêt.

(bonnes ſans doute !) que leur donna l'Abbé du Vivier, Sécrétaire de l'Archevêque de Malines. En falloit-il davantage pour d'imbécilles Villageois ?.... Un Arracheur de Dents ſur Places a bien fait agréer aux Volontaires de Halle pour paſſeport du Comité de Haute-Police, dans la derniere révolution, la permiſſion d'exercer ſon Art qu'il avoit depuis dix ans.....

X X I X.

Le rouleau de ſignatures villageoiſes, collectées en faveur des Etats par Van Hamme & Deſlondes, valut au premier la Charge de Grand-Prévôt de l'Armée, dont il abuſa d'abord en mettant un impôt ſur toutes les bierres du Camp, à leur entrée, lequel Mr. de Schœnfeld trouva convenable d'abolir auſſi-tôt, puis en faiſant pendre à ſon gré quiconque avoit le malheur d'en être rencontré dans ſes moments de fougue : ici, un Octogenaire qui ſe traînoit pour aller embraſſer deux Soldats ſes fils : là, un Imbécille & reconnu pour tel des Namurois qui l'avoient vu naître &c. Le féroce Prévôt n'appercevoit qu'eſpions où à peine un autre eut-il trouvé des curieux. S'il n'avoit que deux mille ſix cents florins de traitement annuel, comment pouvoit-il tenir, dans ce qu'il appelloit ſon Hôtel à Namur, chevaux, portier, valet d'écurie, valet de chambre & cuiſine dont il partageoit ſouvent le *fricot* avec ſes amis ! comment a-t-il pu s'enfuir à Lille chargé d'or ! ... Il avoit ſans doute de nombreux & lucratifs tours de bâton.

XXX

Un fecond moyen qu'on employa en faveur des Etats contre les Vonckiftes fut la prédication. Melin ne balança pas à déclarer à fes Auditeurs, dans Ste. Gudule de Bruxelles; que Juda avoit été plus honnête-homme que Vonck, parce qu'en livrant J. Chrift il croyoit agir pour les Prêtres de l'Eglife Juive, la quelle etoit la dominante, & que celui-ci ne cherchoit que la deftruction de l'Eglife Catholique, que la ruine du Sacerdoce; d'autres Prédicateurs, auffi zélés que Melin, foutenoient qu'on pouvoit fans crime refufer toute nourriture, même pour de l'argent, aux Vonckiftes, les piller, les tuer, quand ce feroit Freres ou Sœurs, Peres ou Meres.

XXXI.

L'impreffion fut le troifieme moyen des Etats contre les Vonckiftes. Feller, Auteur du *Journal Hiftorique & Littéraire*, Brofius, du *Journal Chrétien*, le Bedoyar, du *Vrai Brabançon*, lequel fuccéda dignement à l'*Ami des Belges* de du Vivier, fe diftinguerent à cet égard; le Bedoyar fur-tout écrivoit avec beaucoup d'efprit, dans l'un de fes premiers Nos, que *les Athées, les Déiftes, les Royaliftes & les Vonckiftes étoient quatre peftes dont l'air de la Belge étoit infecté*, & puis fort charitablement il crioi haro après eux. Qui le croiroit? Le *Vrai Brabançon*, que perfonne n'avoit le courage de lire aux Caffés, avoit plus de mille Soufcripteurs, mais prefque tous femelles.

XXXII.

Un quatrieme moyen d'affermir les Etats contre les Vonckiftes fut le pillage que Drugman & deux Hollandois, dont nous avons déjà parlé, confeillerent, le 12 Mars, à la Pineau qui en parla d'abord à Vander Noot & à Van Eupen. Ce Drugman étoit du Comité de Haute-Police. On fe concerta enfuite avec Van Hamme & Deflondes. On chargea des Récolets, des Capucins, des Bogarts (Cordeliers), des Dominicains & des Célites du foin de gagner les Capons du Rivage à qui d'ailleurs Vander Noot fit diftribuer trois mille florins & que des Syndics abreuverent. Ils promirent de commencer par la maifon de l'Avocat Vonck & de continuer par celles des quarante autres Signants : mais les Coquins, par un motif de haînes particulieres, ouvrirent la fcêne en pillant Van Schelle le pere, Md. de Bled, & enfuite les Moffelman, auffi Mds., avec qui ils avoient fouvent à faire & dont la parcimonie leur déplaifoit. S'ils fe jetterent fur celle du Penfionnaire Van Schelle, ce fut, dit-on, pour infulter d'autant plus le pere de ce Magiftrat & parce que Goffin, qui en avoit ufurpé la place, les y détermina. Peu des Signants furent pillés, Vander Noot, contre qui s'éleva d'abord l'indignation publique, ayant fait ceffer, à force d'argent, le brigandage que, par argent, les Capons avoient commencé, mais non dans l'ordre qu'on leut avoit prefcrit ; il leur promit même une folde réguliere, pour qu'ils fe calmaffent, à condition

qu'ils monteroient la garde ſur les remparts, ce qu'ils avoient déjà exécuté, depuis 24 heures, quand les Volontaires de Bruxelles déclarerent hautement ne vouloir pas ſervir avec de tels Collegues. Il fallut les entretenir à ne rien faire.

XXXIII.

Pendant que les Capons ſe rendoient en foule vis-à-vis de la maiſon de Mr. Catoire, rue haute, pour la piller, & que des Volontaires, réſolus de leur en défendre l'entrée, y couroient avec une égale vîteſſe, Vander Noot, bras deſſus, bras deſſous, avec le reſpectable Van Hamme, devenu par la ſuite Grand-Prévôt, crioit, s'y portant auſſi, mais avec plus de ſang-froid. *Meſſieurs ne tirez pas, ce ſont vos freres...*

XXXIV.

Les Signants de l'Adreſſe du 15 Mars n'étoient-ils pas auſſi les freres de ces défenſeurs des Citoyens? .. Pour quoi éborgnerent-ils donc l'Avocat Incolle? Pourquoi frapperent-ils de coups de ſabre à la tête le Médecin Pieters, homme de mœurs douces? Pourquoi traînerent-ils aux Magdelonnette ſa ſervante &, à force d'horreurs, l'y firent-ils avorter? Que cette Fille fût ou ne fût pas groſſe, que leur importoit? Qu'elle le fût des œuvres de ſon maître ou de ceux d'un autre homme, quel rapport cela pouvoit-il avoir avec l'Adreſſe? Pourquoi les Coquins la traînoient-ils en priſon? Pourquoi

l'y maltraitoient-ils ? Vils ſcélérats, leur chef, dont ils exécutoient les ordres, ne regardoit donc que les Capons, que des Pillards pour ſes freres ? . . . .

XXXV.

Sur la fin d'Avril 1790, l'Archevêque de Malines convoqua ſes Doyens Rureaux. Le ſujet de la convocation ayant été expoſé & diſcuté, un d'entr'eux ſe leva & dit qu'il ſavoit, à n'en pas douter, que la plûpart des Membres du Conſeil de Brabant étoient oppoſés aux Etats, parce que ceux-ci, quoique le Conſeil les eût reconnus pour Repréſentants-nés de la Nation Brabançonne, ce qui étoit autant que Souverains, ne ſouſcrivoient pas aux droits dont il ſe croyoit en poſſeſſion, ſur-tout à celui de ſanctionner ou non, comme il le jugeroit équitable, tous leurs Placards, Edits, Ordonnances; il ajouta, toujours en adreſſant la parole à *S. Em.*, qu'elle, ainſi que les autres Membres des Etats, ne devoit pas perdre de vue ce Conſeil ambitieux, qu'il falloit le brider; &, comme le Prélat ne lui répondoit point, il réitéra ſon avis qu'il termina par une violente excurſion ſur les Vonckiſtes, ennemis, diſoit-il, des Eccléſiaſtiques & des Nobles. Sur quoi, peu de temps après, on fit ſignifier à tous les Membres rénitents du Conſeil, un par un & chez eux, que, s'ils oſoient contrecarrer les Etats, il n'y auroit, de la part du Peuple, aucune sûreté pour leurs perſonnes & pour leurs effets. Un des

Membres de ce Conseil jugea alors convenable de se retirer. Un autre, à qui les Etats devoient en partie la liberté dont ils jouissoient & qui, pour la leur procurer, s'étoit exposé à des peines afflictives & même à la, mort, frappé de tant d'ingratitude, s'en affligea trop & mourut; il prouva ainsi que sur des hommes qui, par défaut de philosophie, apprécient les choses au-delà de leur valeur, souvent un mécompte politique a l'effet d'un coup de poignard.

On ne sera pas fâché d'apprendre ici, à l'occasion de la mort de ce Conseiller, que, le jour où on le transporta, en 1789, à la Citadelle d'Anvers, la Pineau se glissa dans la Salle du Conseil, entourée de gardes, & y remit sécrettement un billet des Etats qui l'exhortoit à tenir ferme contre le Souverain: du moins s'en est-elle vantée plus d'une fois depuis l'évacuation de Bruxelles.

XXXVI.

Après les pillages & les meurtres du mois de Mars, les Gardes du Corps de Vander Noot & les Chasseurs, leurs amis, se crurent maîtres de la vie de tout Bruxellois : en voici un foible exemple. Le S. Vid. *, Md. de Vin, homme fort estimable, avoit une prétention de 600 florins sur un certain Van Els. **, Vivandier à l'Armée Patriotique, mais domicilié dans Bruxelles. Il l'attaque au Petit Rôle, après vingt réquisitions inutiles, & gagne; rendu à Namur, il y obtient des lettres d'atta-

che ; & enfin, avec la permiſſion du Général, la ſentence eſt miſe à exécution dans le Camp. Van Els. ** paie, mais en enrageant. Que fera-t-il pour ſe venger ? .. Il connoît Bl. *, l'un des gardes de Vander Noot. Il lui écrit. Le Scélérat prend d'abord la réſolution de piller le Sr. Vid. ** qui, par bonheur, en eſt informé & qui, après s'être préparé dans ſa maiſon à la plus vigoureuſe défenſe, juge néanmoins convenable d'aller implorer la protection de la Pineau. Elle le connoît, parce qu'il lui a fourni du vin. Il lui rend un compte fidele de ſon hiſtoire, il lui expoſe ſur-tout ſes juſtes craintes... Bl. * entre, lors qu'elle paroiſſoit s'y intéreſſer. Poli, rempant, il ſalue la Dame qui lui bat froid... *Etes-vous incommodée, Madame ? non. Mr... Avez-vous donc quelque choſe contre moi ? ... En vérité, Mr. il eſt indigne, malgré les bienfaits dont on vous comble, car j'ai le cœur ſur les levres, il eſt indigne que vous vous efforciez, vous & vos ſemblables, de rendre odieux Mr. Vander Noot par les brigandages que vous commettez en ſon nom* ! Elle lui montre le Sr. Vid. * qu'il ne connoiſſoit pas. Elle lui reproche, avec détail, l'attentat qu'il méditoit contre lui ſans juſtice, ce qu'aſſure Vid. * lui-même, & ce dont, en l'avouant, il allegue de fauſſes raiſons. Elle le menace enfin d'en aller prévenir ſur le champ Vander Noot : mais le Coquin ſupplie, demande grace & promet de ne ſe prêter plus aux vengeances d'un Ami. D'après cet événement, on ſeroit tenté de croire que l'Agent-Plénipotentiaire, de la vue de qui ſes Gardes écartoient ceux qui auroient pu l'éclairer &

qui d'ailleurs ſe trouvoit ſouvent abruti par ſes paſſions & effaré par les affaires, n'a pas eu connoiſſance de toutes les horreurs qui ſe ſont paſſées ſous ſon regne.

XXXVII.

Des Archers-Volontaires s'étant rendus au petit-jour, après la Requête des Vonckiſtes, chez l'Ardoiſier Jacobs, en briſerent la porte, avec un marteau de maréchal, & l'emmenerent de force en priſon, non ſans le maltraiter; ils n'avoient ſur eux aucun Décret de Priſe de Corps; & ni Echevin, ni Amman, ni Procureur-Général n'étoient de leur nombre, quoiqu'ils appréhendaſſent un honnête Bourgeois. Son Fils, qui ſe ſauva de ſon grenier dans le grenier d'un Boulanger voiſin, n'y trouva point de ſûreté; il y fut pourſuivi & frappé par les mitrons comme l'eût été une bête féroce dont ils auroient craint les morſures, tant le fanatiſme patriotique avoit dénaturé toutes les ames! Ce fut dans ce même temps qu'un Gentilhomme Flamand, le Baron Helket van Petſ. **, vieux militaire, lequel s'eſt infiniment diſtingué dans la Révolution de Hollande, fut attaqué, en ſortant de l'Eſtaminet du *Grand Eperon*, ſur les 10 heures du ſoir, par trois Chaſſeurs Vander Noottiſtes qui le frapperent de coups de ſabre; jamais, il n'aura le libre uſage du bras ſur lequel tomberent ces coups & qu'il ne put parer, n'ayant pas même une canne en main. Son crime lui eſt encore inconnu.

XXXVIII.

Tout ce qui rappelloit aux Vander Noottistes l'idée de l'Assemblée Nationale de France les irritoit. L'air de Mr. le Quain, fils de l'immortel Roscius de ce Royaume, passe dans la rue des Frippiers, à Bruxelles; la Compagnie des Volontaires de Franquin y défiloit. Mr. le Quain s'arrête. Quand le Capitaine Belge est à sa hauteur, il l'insulte, en le traitant d'espion. Il fait tomber sur lui, à coups de sabre, trois ou quatre hommes de sa troupe; & ce, car on n'en peut imaginer aucune autre cause, parce que cet honnête François avoit l'air observateur & que, n'importe quoi, il n'y avoit effectivement rien qu'on pût observer alors, dans Bruxelles, sans rire.... Remarquez que le fait arriva précisément le lendemain du jour où avoit paru une Déclaration des Etats de Brabant pour y rappeller les Etrangers qui fuyoient, leur promettant toute sûreté.

XXXIX.

On ne concevoit pas d'abord pourquoi Vander Noot refusoit des Brevets d'Officiers à des Volontaires qui, depuis Breda, en avoient le grade & s'étoient exposés vingt fois à la mort pour la Patrie; le Comte de Duras, à qui l'on en parloit un jour, expliqua le mystere: *tant qu'ils n'en ont pas, dit-il, on ne leur donne que la paie de Soldat & il en reste plus d'argent au Trésor....*

XL.

Les Soldats Patriotes, qui avoient été estropiés dans les actions de Turnhout & de Gand,

ainſi qu'à celle de Bruxelles, eurent d'abord un eſcalin par jour, ſans linge, ſans habit ; ils furent réduits à trois ſols, en Juin 1790, par ordre des Etats qui ſe dirent probablement auſſi, *il en reſtera plus d'argent au Tréſor*... Comme ſi, même en été, un malheureux invalide pouvoit ſe loger, s'habiller & ſe nourrir avec un prêt auſſi modique !

X L I.

Les honnêtes-gens rirent de bon cœur, le 15 Juillet 1790, jour de St. Henri, Patron de Vander Noot. On lui apporta de Malines un gros bouquet ſur un Char ſi haut, ſi haut, qu'il paſſa difficilement par la porte de la ville. Deux autres Chars, mais de Bruxelles, aux frais de je ne ſais qui, lui apporterent un ſecond & un troiſieme bouquets, auſſi amples. Le volume ſeul de ces trois offrandes étoit auſſi comique que le Dieu, ſur-tout aux yeux de certains hommes qui, comme moi, éclatent, dès qu'ils le peuvent ſans riſque, lors qu'ils voient faire gravement de graves ſotiſes. Mrs. les Syndics du Tiers précédoient ces Chars en grand uniforme, & puis la Cavalerie des Volontaires alloit le pas, & puis leur Infanterie cadençoit, pied droit, pied gauche, en l'air, & puis une foule de canailles gueuloit des *Vive Vander Noot ! Vive Henkye Vander Noot !*.. Le plus beau, me raconta-t-on, fut la noble preſtance de *Henkye.* Il ne jura pas, quoiqu'au mouvement de ſes levres on s'apperçût bien qu'il en avoit envie ; il ne remua pas de bas en haut, puis de haut en bas, à ſa ma-

niere, les deux laides extrêmités inférieures de ſes bras, enfin il fut, en acceptant les trois bouquets, qu'on depoſa enſuite dans les chambres à coucher de la Pineau, de Marianne & de leur Servante, il fut, j'oſe le dire, il fut majeſtueux comme un Maître d'Ecole de Village... La cérémonie terminée, hommes & chevaux, chaçun s'en alla chez ſoi.

X L I I.

Une Patriote, de l'eſpece la plus bête, tenant Eſtaminet ſur le Grand-Marché de Bruxelles, répondit, le lendemain de St. Henri, jour ſuperbe! à un Avocat qui, charmé de ce temps, lui diſoit, *ah! quel beau ſoleil! Madame... Oui, Monſieur, mais c'eſt dommage que les Royaliſtes en jouiſſent comme les Patriotes!* ... Il lui conſeilla, en riant, de préſenter requête au Gouvernement de l'Atmoſphere ſur cette injuſtice.

X L I I I.

Il arriva, deux ou trois jours après, une aventure bien originale au Comité des Recherches, près du Grand Sablon. Un Eſpion y vient dire que, dans l'Hôtel de Ligne, il y a trois grandes caiſſes d'armes à feu; il indique la ſalle, le volume des caiſſes, leur couleur, le bois même dont elles ſont faites... A cette importante nouvelle, les boſſes de Trip. * * * ſautent de joie... Notion en eſt donnée ſur le champ au Comité de Haute-Police qui la paſſe d'emblée à

Vander Haaghen & demande main forte... Des Volontaires sont déjà chez le Prince de Ligne, lequel, tranquille dans Choczin en Moldavie, n'imaginoit guere l'histoire; ils font ouvrir la salle, ils envoient commander un haquet, ils y déposent les trois caisses & partent, semant de rues en rues que ce sont des fusils que les de Ligne avoient achettés pour armer, dans une émeute, ces maudits Royalistes. Enfin, le haquet arrive, on entre dans la cour du Comité des Recherches... Déjà, Drugman est arrivé. Déjà le Comte de Rom.** est arrivé... Trip.***, tortillant ses mains, s'est déjà trémoussé trois ou quatre fois autour des caisses, toujours parlant, toujours glapissant de son grêle fausset... On les ouvre... Quelle surprise!.. C'est le linge sale des Princesses qu'on alloit envoyer à leur maison de plaisance pour l'y faire blanchir, sécher & repasser, comme d'ordinaire sous leurs yeux; & aussi-tôt tous les spirituels Rechercheurs d'avoir un pied de nez, de faire r'encaisser le linge, d'en charger de nouveau le haquet & de revirer de bord... On assure que l'honnête Auditeur-Général opina de garder ce linge pourindemnité des frais.

X L I V.

Il n'y avoit, dans l'Armée Patriotique, aucune subordination. Un Capitaine, en station au poste d'Andoy, appelloit des Volontaires par leurs Nos, afin qu'ils allassent relever d'autres Volontaires en sentinelle de-

depuis quelques heures. Le No. 4 ne répondit pas. On le trouva enfin qui dormoit, couché dans un coin. On l'éveilla, mais avec peine. On lui ordonna de marcher, ce qu'il refusa. *J'en rendrai compte au Général*, lui dit le Capitaine... *Eh ! qu'est-ce que cela me f.* * ! gueula de toutes ses forces le No. 4. *Je me chie* (ordinaire & noble expression des Brabançons d'un rang infime) *de toi, B.* * *, du Général & de toute l'Armée ! Fils de Putain, il te convient, ma foi ! bien de me commander* !... Le plus joli de l'histoire, c'est que le Capitaine laissa au No. 4 la liberté de se rendormir, n'en tira aucune satisfaction personnelle, ni même, de peur que le terrible No. ne lui décochât quelques coups de sabre, n'osa effectuer sa menace d'en porter plainte au Général. Il n'y avoit pas de jours sans de pareilles scènes, même après le severe Reglement de Schœnfeld arrêté en Congrès-Souverain le 24 Mars 1790, sous la présidence du Marquis de Wemmel, Chambellan de l'Empereur, à qui il n'avoit pas eu la politesse de renvoyer sa clef, ainsi que bien d'autres Rebelles Belges, ses collegues, les de Nieuport, les de Romerswael, les de Duras, les de Nassau-Corroy, les d'Overchies &c.

X L V.

Un Gentilhomme Brabançon, Capitaine de Volontaires, lequel étoit à l'Armée depuis sa formation sur les frontieres de la Hollande, se postant enfin, avec sa troupe, entre Namur & la Meuse, après la debâcle

de Bruxelles, voulut alors régaler ses soldats qu'il aimoit & qui, depuis long-temps, avoient eu à peine du pain tout leur soûl. Il achette quatre moutons, les fait tuer, déshabiller & rôtir en plein air; tous les yeux, toutes les mâchoires, étoient tendus vers ce mêts dont on n'avoit tâté qu'à deux ou trois mois delà. Arrive une nombreuse division de Chasseurs de Marneff qui, sabres en main, s'en emparent. Le Capitaine s'en plaignit au Commissaire-Général Vander Noot, lui remandant du moins la valeur de ses quatre bêtes, sauf un légitime recours à Marneff: mais il ne fit qu'en rire. Convenons que, dans ces premiers jours du patriotisme, il y en avoit déjà bien peu & dans le cœur des subalternes & dans celui des chefs!

X L V I.

Il y a eu 34 actions, grandes ou petites, entre les Autrichiens & les Patriotes, depuis la publication du Manifeste de Vander Noot, à Hoogstraten, le 24 Octobre 1789; & elles ont coûté de braves Officiers à l'Empereur, entr'autres, le Colonel de Bleckem, dont le front cicatrisé annonçoit le courage, & qui ne tomba sous le fer de l'ennemi qu'après être revenu jusqu'à quatre fois à la charge. On évalue à près de trente mille hommes la perte des Patriotes dans ces 34 actions. Toutefois, de vieux Militaires du Souverain, qui se sont trouvés à nombre de ces actions, m'ont protesté que les Patriotes, s'ils avoient eu de bons Officiers & par con-

séquent de la difcipline & une jufte direction de Tactique, auroient eu, non le fuccès dont leurs prêtres impofteurs avoient l'impudence de les flatter, mais plus de fuccès qu'ils n'en eurent, parce que leur courage étoit affez grand : mais, parmi leurs Officiers, il s'en trouvoit à peine qui fuffent même les noms des Auteurs qui traitent de l'Art Militaire, &, dans le camp, il étoit fort ordinaire d'entendre, le foir, *à ta fanté Lieutenant*, *à ta fanté Major*, & de voir, le matin, des Officiers de tous grades boire enfemble la petite goutte avec le Vivandier qui leur frappoit fur l'épaule; d'ailleurs, & le *Vrai Brabançon* l'a dit fort élégamment, il y avoit trop de Donzelles à l'Armée, ce qui répandoit dans toutes les veines, tant de l'Officier que du Soldat, une torpeur léthargique qui du plus courageux Achille faifoit, malgré lui, un lâche Therfite.

X L V I I.

Eft-il probable, ainfi qu'on l'a débité dans Bruxelles, que Mr. de Fraye, Seigneur de Schieplacken, n'eût, dans fon camp du Limbourg, ni feu ni canon chargé, lorfque les Autrichiens s'en emparerent. Ceux qui attribuent fa retraite à des caufes auffi peu vraifemblables ignorent donc que cet Officier Volontaire n'échoua alors que par manque de troupes. Le Congrès Souverain, dont il avoit déchiré avec dédain le Brevet de Lieutenant-Colonel, lui préférant celui de Volontaire, & le Général de Schœnfeld, avec qui il ne vouloit point correfpondre directement,

le haïssoient à un point que, si, pour le faire périr, ils eussent dû sacrifier l'Armée entiere, peut-être n'auroient-ils pas balancé : aussi n'obtenoit-il presque rien de tout ce qu'il demandoit pour la conservation de la province, ce qui l'a jetté souvent dans des dépenses que ne lui permettoit pas sa fortune; &, pour toute reconnoissance, il a eu tantôt pour prison un vil monastere & tantôt sa maison. Ainsi, les Brabançons républicains avoient toute l'injustice des républicains d'Athênes, sans en avoir le mérite.

XLVIII.

Lorsque Vander Noot se fut mis en route pour sa croisade Villageoise, la Pineau & Marianne sa fille ne manquerent pas d'aller à la messe chaque jour, ainsi qu'elles n'y manquent guere à Breda dans ce moment; elles se mettoient avec simplicité; elles prioient avec ferveur; elles donnoient assiduement aux pauvres : mais, helas! rien ne fut efficace. Les coups de canon du légitime Souverain l'emporterent, malgré elles, sur des *Oremus*. Ce n'étoit pas-là effectivement *verba & voces* : ils avoient bien une autre force. . .

XLIX.

A l'affaire du 22 Septembre 1790, les Patriotes voulurent forcer des retranchements formidables d'Autrichiens. Ils traversent la Meuse. Ils se rendent vers la Cense d'Andennes. Ce fut le Régiment N° 1. commandé par le Che-

valier Herniaux, ſon Colonel, & Mr. de Villers-Maſlebourg, ſon Major, tous deux François, qui attaqua. Le Major de Villers, quoique bleſſé au bras d'un coup de feu, planta ſeul le Drapeau de ſon Corps ſur le retranchement, le Colonel de ce Corps, ainſi que trois Capitaines & quinze autres Officiers, étant de'jà au rang des morts; il y avoit auſſi quelques François parmi eux. Il eſt fâcheux que la cauſe, défendue par ce Regiment, n'ait pas été légitime, on ne ſeroit pas obligé de tirer ſi promptement un voile ſur ſes actions.

Le Général-Major KŒLHER, jugeant convenable qu'un Corps de Dragons ſecondât l'attaque du retranchement, avoit ordonné au Colonel de Cumptic de paſſer le fleuve, avec ſes Dragons, à cinq heures du matin : mais il trouva bon, malgré cet ordre, de ne le paſſer qu'à dix heures, lorſque le Régiment N° 1. étoit fort éclairci; & par cette déſobeiſſance les Autrichiens ne furent pas entre deux feux, graces à la Providence qui vouloit hâter leur victoire pour rendre le bonheur aux malheureux Belges. Cumptic ſe trouvoit à peine ſur la rive orientale qu'il prit la fuite, ſans qu'un ſeul de ſes Dragons tirât un coup de fuſil. On étoit, en même temps, vainqueur des Patriotes à tous leurs points d'attaque & le Champ de Bataille de Fallemagne ſe couvroit de leurs bleſſés & de leurs morts.

L.

Après la déconfiture des Croiſés, la Pineau, paſſant ſous les fenêtres de Mr. Adam, l'E-

poufe de ce Directeur du Spectacle de Bruxelles, lui dit : *eh ! bon jour, Madame, comment fe porte Mr. Vander Noot ? ... Affez mal, Madame, il a bien fouffert... Ah ! le pauvre homme !* reprit la fine Me. Adam.... *Il s'en confoleroit, s'il avoit pu chaffer l'Ennemi, mais... Ah ! le pauvre homme !...* La Pineau s'apperçut enfin qu'on fe moquoit de fon Général & répartit avec mauvaife humeur : *ce n'eft pas fimplement un homme, Madame, mais un ange tutélaire pour la Patrie. Au revoir.*

L I.

Quand on déclara à la Comteffe de Naffau-Corroy, Epoufe d'un Membre des Etats, que les Autrichiens alloient rentrer dans Bruxelles, elle tomba d'abord en apoplexie. A la même nouvelle, une Ménagere, pour la nuit & le jour, d'un Md. de groffes toiles, Montagne de la Cour, à Bruxelles, nommé S. * *, devint folle à lier ; &, fuivant la déclaration de fes Médecins, il n'y a que la poudre des portraits à l'huile de Vander Noot & de Van Eupen qui, prife en affez forte dofe dans une taffe à thé, avec du vin blanc, jufqu'au retour de ces faints perfonnages, ait la vertu immanquable de la guérir. Apropos de cette montagne de la Cour, Dujardin, l'un des Chaffeurs qui protegeoient le Protecteur Vander Noot, la débaptifa dès que les Autrichiens furent partis, lui donnant le nom de Montagne du Congrès ; il appella auffi à fa maniere (mais cela étoit fi intéreffant que je ne m'en reffouviens plus !) la *rue royale*, la

place royale, *l'hôtel royal* &c. &c. Ce jeune homme, comme on le voit, n'avoit rien de de royal dans le cœur.

L I I.

Le 20 Novembre 1790, Van Eupen retint une Chambre à Berg-op-Zoom, près de laquelle ville il eſt maintenaut chez un Curé de Village.

L I I I.

Van Ishoven, Commiſſaire à Berg-op-Zoom, ſe trouvant, pour affaires, à la Maiſon de Ville de Bruxelles, quelques jours après, Vander Noot lui dit aſſez imprudemment, en préſence de nombre de perſonnes : *je ne tarderai pas à être dans votre ville.*

L I V.

Dès le 28 Novembre, la Pineau étoit à Breda avec ſa Fille, criant beaucoup contre des Belges de diſtinction qui s'y trouvoient auſſi, mais qui alloient en partir pour Bruxelles, & qu'elle diſoit l'avoir horriblement trompée; elle aſſuroit encore, ce qu'on ne croyoit pas davantage, qu'il ne lui reſtoit d'autre reſſource que d'achetter, avec le peu d'argent qu'elle avoit, des bijouteries & de les revendre à un plus haut prix, ainſi qu'à ſa Fille, dont les talents en ce genre ne ſont pas équivoques, d'enſeigner à deſſiner & de peindre les fleurs les payſages, les portraits. On ſait que cette Bâtarde paſſe pour la Fille du Comte de Quen*, la Pineau lui ayant plu comme elle avoit plu à ſon pere.

Ce même jour, 28 Novembre, arriverent auſſi à Berg-op-Zoom l'Abbé de Tongerloo, trois de ſes Moines & quatre Capucins, tous déguiſés. Van Eupen & Vander Noot y parurent de même : mais le dernier s'embarqua pour Middelbourg d'où l'on ne ſavoit pas où il ſe rendroit.

L V.

Me. la Baronne de Romerſwael, Epouſe du Chambellan Impérial de ce nom, Membre des Etats du Brabant, entra toute tremblante dans Berg-op-Zoom, le 29 Novembre, avec ſes enfants & Melle. ſa ſœur. Un Anverſois lui dit, pour la conſoler, que les Autrichiens avoient repaſſé la Meuſe en déſordre, accablés par un nombre immenſe de Patriotes ; & cette bourde, qu'il croyoit peut-être lui-même, lui donna quelque tranquillité.

L V I.

Me. de Schœnfeld, Epouſe du Général de ce nom, lequel avoit commandé aſſez mal l'Armée Patriotique, arriva, le 5 ou le 6 Décembre, à Bois-le-Duc & y fit vendre de beaux chevaux pour la valeur deſquels elle reçut une boëte d'or garnie de brillants & des ducats.

L V I I.

A Bois-le-Duc, un Hollandois qui de ſoldat dans les Troupes de *L. H. P.* les Seigneurs Etats-Généraux de la République des Provinces-Unies étoit devenu (ſans doute avec Congé) Officier dans l'Armée des Belges, reprit le mouſquet dans un Régiment de ſa Nation... Quelques Officiers de la même Armée, plus

chargés d'argent, ſe logerent, ſe nourrirent & ſe déſaltérerent bien... On apporta à d'autres, ſous des noms qui n'étoient pas les leurs, mais qu'ils avoient pris à deſſein, des valiſes, des malles, de caiſſes, dont, à leur phyſionomie, le contenu devoit être précieux & qui venoient de la Diligence. Des Fourriers ſe ſauverent avec le prêt. Des Caiſſiers, entr'autres celui du Régiment de Tongerloo, enleverent toutes les ſommes dont ils étoient dépoſitaires.

L V I I I.

Mais, s'il arrivoit a Breda, Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, des Officiers Patriotiques bien nantis, il en vint auſſi à Gand qui ne l'étoient guere. Il y en avoit même d'à moitié nus. On leur dit que Vander Noot etoit à Berg-op-Zoom & Van Eupen à Middelbourg; ils s'y rendirent, les uns dans la premiere & les autres dans la ſeconde de ces villes, leur extorquant, preſque tous avec menaces, car ils étoient au déſeſpoir, le plus de florins qu'ils le purent, 30, 40, 50, &c. : ce qui prouve du moins que ces deux Chefs de la ſainte République en avoient emporté aſſez d'argent pour payer, même à Rome, les frais de leur canoniſation.

L I X

A la débâcle de l'Armée Patriotique des Belges, les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies firent marcher des troupes, Infanterie & Cavalerie, ſur leurs frontieres & ordonnerent qu'on n'y permît qu'un séjour de vingt-quatre heures aux Officiers ou Soldats de cette Armée qui s'y réfugieroient : précaution bien

ſage & qui continuoit de caractériſer le Gouvernement de *L. H. P.* dont le Congrès Souverain de Bruxelles auroit dû ſuivre les maximes politiques, s'il avoit eu le ferme deſſein de réuſſir ! Mais perſonne ne l'ignore, il ne vouloit que piller. . .

Qu'on ajoute à ces Anecdotes ſur la monſtrueuſe Chimere de la République des Belges, dont la plûpart n'avoient pas encore été publiées, celles, très-connues, qui concernent le Duc d'Urſel, attendu, par ordre du Congrès, ſur la chauſſée de Flandre, pour y être aſſaſſiné par Bl. * *, l'honnête Garde de Vander Noot à qui je dédie cette Brochure : le Conſeiller de Latraye, homme d'âge & reſpectable, que le même ſcélérat a meurtri de coups de ſabre, en plein jour, lorſqu'il s'occupoit à lire ſur nos remparts, à quelques minutes du moment où Mr. de Maria venoit de le quitter : Mr. van Schelle, frere du Penſionnaire de la Ville de Bruxelles, défiguré à coups de pierres & à coups de ſabre, au point de n'être plus reconnoiſſable, ſous les ordres du Comte de L. * *, & à l'inſtigation des brigands Van Hamme & Deſlondes : Me. Dubuiſſon, épouſe d'un Homme d'Eſprit, dont aucun Chef de la Sainte République n'étoit digne, inſultée, vilipendée, dans ſon lit de couches, par des Gredins qui ſe diſoient Militaires Bourgeois : une infortunée Domeſtique d'un ancien Membre du Gouvernement qu'une Herbiere, encore exiſtante ſur le Marché de Baviere trois fois par ſemaine, fit aſſommer de cuvettes & de pavés, afin de lui voler une couronne, en glorifiant Vander Noot : l'inno-

cent & brave Maaker, l'innocent & brave De Hoze, ſon Ami, qui, forcés de calomnier le Général Vander Merſch, aimerent mieux ſe laiſſer égorger par des Volontaires dont le nom ſeul eſt une tache ineffaçable : le malheureux Van Kriecken, victime du Patriotiſme de l'un des parents de ſes maîtres, que des Dames & Demoiſelles virent ſcier avec délices & que cependant la poſtérité reſpectera, dans ſes Faſtes, auſſi long-temps que l'Homme aura un cœur vertueux.

D'où provenoient tant d'horreurs ?... Des Etats dont la compoſition eſt monſtrueuſe. Des Etats qui n'avoient ni ne pouvoient avoir de patriotiſme, quoiqu'ils en fiſſent parade. Des Etats aux yeux de qui la Nation n'étoit rien, pourvu qu'ils dominaſſent en s'enrichiſſant...

Le premier Ordre de ces Etats, compoſé preſqu'en entier de Moines, tous égoïſtes, puiſque, de leur propre aveu, *ils entrent dans leurs Cloîtres ſans ſe connoître, y vivent ſans s'aimer & y meurent ſans ſe regretter*, manque de l'affection ſociale qui eſt indiſpenſablement néceſſaire pour rendre heureux les hommes en les gouvernant, pour les gouverner en pere & non en deſpote. Cet Ordre, après avoir écarté du Brabant & de quelques autres Provinces Belgiques le Roi Philoſophe Joſeph II, n'a cherché qu'à faire revivre & maintenir ſes antiques vexations féodales, toutes aſſerviſſant & appauvriſſant le cultivateur; il n'a cherché qu'à dominer de nouveau, comme avant le regne de ce Prince, ſur les ames foibles par des neuvaines, des pélérinages, des confréries, des proceſſions & des auto-

da-fé, semblable à celui du 6 Octobre 1790, & même, ce que l'avenir aura peine à comprendre, par d'insalubres & pestilenciels enterrements dans les Eglises; & en cela, je l'avoue, cet Ordre sacré, partie monacal, partie épiscopal, a été puissamment secondé, par tout le Clergé Séculier Belge qui, depuis l'interdiction du mariage des Prêtres, n'a plus guere d'autres passions que celles de la tyrannie & de l'avarice, sauf de temps en temps quelques accrocs à sa robe virginale. Corrupteur, sans liens ni de famille ni de société générale, il a déjà envahi, cet Ordre inutile & dangereux, les trois quarts des terres de nos Provinces, en séduisant, sous le voile de la Religion, tous les Béats & Béates, nos Ancêtres. Je le soutiens *inutile* : parce que, s'il savoit lire & écrire autrefois, quand les Nations de l'Europe croupissoient dans l'ignorance, à peine le sait-il encore maintenant que les sciences regnent sur toute cette partie du Globe; il y a même, & je puis en donner la preuve, des Clercs & des Prêtres qui ne sont pas en état, dans la Belgique, de traduire en flamand ou en françois le triste latin de leur Breviaire.... Je le soutiens *dangereux* : parce que, ne pouvant plus dominer sur les ames par la séduction, il les asservit par le sabre, ce que le soldatesque Abbé de Tongerloo, les soldatesques Curés, Vicaires, Capucins, Récolets &c. de la Croisade nous ont prouvé l'année derniere. *Ce n'est donc point le Patriotisme qui a conduit le premier Ordre des Etats dans la Révolution.*

Le Second Ordre des Etats, dans lequel introduit, non le mérite, mais le nombre d'ar-

pents de terre qu'on fait preuve de poſſéder, quoique ſouvent on ne les poſſede pas, vaut néanmoins beaucoup mieux que le Premier, puiſqu'il a des cœurs ſenſibles, des peres de famille dont l'ame eſt ouverte à une tendre affection ſociale : mais toutefois, quand il eſt exempt de preſque toutes les charges de l'Etat, que lui importent les malheurs du Peuple ? Auſſi, dans la Révolution, l'avons-nous vu ſe liguer avec le Premier Ordre pour conſerver l'autorité d'où émanent ſes exemptions, ainſi que ſes richeſſes. Auſſi, l'avons-nous vu conſentir à renverſer plutôt la République naiſſante que d'acquieſcer à une Aſſemblée Nationale qui les lui eût enlevées, comme illégitimes. Auſſi, l'avons-nous vu implorer & payer, contre les Inſtigateurs de cette Aſſemblée, les plus lâches, les plus cruels Aſſaſſins, que ſon Agent Plénipotentiaire eût le ſecret de leur trouver. *Ce n'eſt donc pas encore le Patriotiſme qui a conduit ce Second Ordre des Etats.*

Le Troiſieme Ordre des Etats, trop dépendant des deux premiers, n'en eſt jamais que le Singe. Il a l'orgueil de vouloir paroître gouverner tandis qu'on le gouverne lui-même, en le menaçant, mais tête par tête, de lui ôter telle livraiſon de draps, de toile &c. de donner à d'autres telle ou telle entrepriſe publique, de ne point accorder à ſes fils, ſes neveux, certains emplois qui viendront à vaquer &c. .. N'a-t-on pas vu, dans la Révolution, les Syndics du Tiers, Menuiſiers, Maçons, Chapeliers & autres, attirer à eux tous les travaux de la Ville au moment même ou les Autrichiens s'en retirerent. *Ce n'eſt donc pas non plus le Patriotiſme qui a conduit ce Troiſieme Ordre.*

ADDITION

Aux Anecdotes sur la Révolution de la feue République des Belges.

CEt Ouvrage étoit imprimé quand on nous a remis les Relations suivantes. D'autres nous sont promises; si elles intéressent, nous les donnerons avec plaisir au public, nous faisant une sorte de gloire, sinon de former l'*Histoire* très-difficile *de la Révolution Belgique* (dont toutefois personne ne connoît les causes secrettes comme nous), du moins d'apporter dans l'Attelier du futur Constructeur de ce grand Edifice le plus de matériaux que nous pourrons.

I.

La Haute & Basse Police de Bruxelles qui avoit placé le Sr. Van R******, Doyen du Métiers des Merciers, à la Poste aux Lettres de Louvain, pour y faire la visite tant des lettres qui partoient que de celles qui arrivoient : fonction odieuse & qu'aucun Gouvernement ne donne à personne qu'en temps de crise, l'orsque, par impéritie, il a irrité des cœurs dont il eut pu se faire adorer. Il ambitionnoit cet Espion de la Poste une place quelconque, à la dispositi-on des Etats, pour récompense de son Espionnage &, par cette raison, il cultivoit plus ou moins le Sr. Cor. **, Doyen du Métier des Serruriers & Créature du Baron d'H**, Membre des Etats du Brabant. Celui-ci, de son côté, ambitionnoit aussi une place fixe, celle de Concierge de la maison de Ville : mais

comment en déposséder l'Honnête *Suitens* qui l'occupoit ! Il n'y avoit absolument rien à la charge de ce Citoyen vertueux. Quoique dans un poste où l'on demande à peine l'ombre du jugement, il avoit eu le bon esprit de n'être d'aucune faction ; son ame, toute entiere à la probité, ne desiroit que le regne de l'honneur, au lieu de celui de la basse cupidité qu'il appercevoit, & il ne s'en ouvroit à aucun ami, à aucun parent même, attendant de Dieu seul l'accomplissement de son vœu salutaire. Le scélérat Cord. ** imagine cependant contre lui un moyen qu'il croit infaillible. Sachant qu'il a une mere & qu'elle étoit à Namur, il forge une Lettre, au nom de cette femme, à laquelle il fait dire, l'adressant à son fils : ,, mon cher Suitens, je te re-
,, mercie des détails que tu m'as donnés & qui
,, ont beaucoup plû à ceux qui me les deman-
,, doient ; continue, je t'en prie, de parcou-
,, rir tous les estaminets, tous les caffés, tous
,, les lieux enfin où tu pourras t'introduire,
,, afin d'y épier la conduite des Royalistes &
,, des Vonckistes, ainsi que celle du parti des
Etats &c. Le coquin fait copier cette Lettre par une femme. Il l'envoie à un autre coquin de Namur, son correspondant, qui, l'ayant reçue, la met de nouveau à la Poste pour Louvain. Elle arrive. Le Sr. Van Ref. . . . la décachette, en présence de ses commis, & en fait prendre copie qu'il porte d'abord au Chef-Maïeur, après avoir recacheté l'original & l'avoir donné au Facteur. *Suitens* reçoit la fatale Lettre, & n'y conçoit rien : ce n'est pas l'écriture de sa mere ! . . . il n'a jamais rien

écrit de politique, d'eſpionnage à cette fmme!.... elle n'y prendroit même pas d'intérêt s'il le faiſoit, tant ſon ame eſt analogue à la ſienne! ..... *Ne pourroit-ce pas être un tour qu'on me joueroit, ſe dit-il* en lui-même? Il va trouver un Ami & lui conte le fait. Celui-ci lui conſeille d'aller remettre la fauſſe lettre au Chef-Maïeur avec une lettre quelconque de la propre main de ſa mere, afin que, par la confrontation des écritures, il conſtât de la fourberie qu'on jouoit pour le perdre, ce qu'il ne balança pas à exécuter. Le Maïeur, frappé de la ſcélérateſſe, lui dit, après l'avoir examiné, *vous avez bien fait, mon ami, car j'ordonnois qu'on vous arrêtât comme eſpion* .... Des mots, échappés enſuite de la bouche même de l'homme inique, en ont découvert la trame.

I I.

Le 22 Septembre 1790, quand le Général-Major Kœhler paſſa le pont de Moniac, jetté ſur la Meuſe par les Patriotes, il avoit avec lui 20 pieces de canon de campagne, outre des gros canons plantés ſur ſes hauteurs, 2 compagnies du Régiment de Namur, 1 de Weſt-Flandre, 2 des Canaris, qu'auroient dû ſoutenir les Dragons de Cumptic, s'ils n'avoient pas paſſé le fleuve trop tard, & près de 20 mille Volontaires Villageois. Il marcha de Bouvigne ſur Falmagne où les Autrichiens, forts de 20 batteries & de 3 mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie, avoient leur camp. Tous les poſtes avancés tomberent d'abord entre ſes mains : mais, à meſure qu'il avançoit vers les batteries ennemies, ſes rangs s'éclaircirent & ſes troupes ſe débanderent. Il

794

y en eut beaucoup de noyés. Dans le même temps, les Patriotes du poste d'Hastier attaquoient celui de Blémont où ils enlevoient d'abord 3 pieces de canon, puis se décourageoient & fuyoient à toutes jambes, avec une perte immense, comme en agissoient ceux de Bouvigne. M. Winnants, Capitaine d'Artillerie, fut coupé en deux dans sa Batterie, à cette division ; c'étoit un brave Hollandois. Le Général y eut un cheval tué sous lui. D'autres Officiers & en grand nombre y furent tués ou blessés. Toute la cavalerie lâcha le pied, à l'exception néanmoins des Dragons de Flandre.

I I I.

Le 3 Aout 1790, M. de Renassius, Lieutenant-Colonel du Régiment Patriotique de West-Flandre, passa la Meuse, à la hauteur de la Cense d'Haut, avec 2 Capitaines, un Lieutenant, 7 Canoniers & 2 Compagnies de son Régiment, tous en bateaux, & alla surprendre dans cette Cense 2 Compagnies Autrichiennes qu'y commandoit le Major Tancrede. C'étoit de nuit. Le Major fut blessé sur un lit où il reposoit, par un Soldat, déserteur des Troupes Autrichiennes, qui, après lui avoir lâché un coup de fusil, le perça encore trois fois de sa baïonnette ; il vécut néanmoins deux ou trois jours ensuite & n'attribua son malheur qu'à la trahison d'un Officier de son poste, lequel on ne tarda pas à conduire à Luxembourg. Dans cette action, les Patriotes s'emparerent de 2 pieces de canon, de 44 hommes & de quelques équipages.

F I N.